

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 21 (1949)

Heft: 1-2

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Informations

U. S. A. L. — Procès-verbal

Assemblée générale de la Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, Fribourg, le 1^{er} octobre 1949, à 11 heures, Hôtel de la Paix, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Maret, président.

En ouvrant l'assemblée, M. Maret remarque que c'est la première fois que la Section romande de l'U. S. A. L. se réunit à Fribourg et il remercie les organisateurs de cette journée. Puis il salue la présence de MM. les conseillers d'Etat Torché et Quartenoud, de Fribourg ; de M. Gerteis, secrétaire de l'U. S. A. L., à Zurich ; de M. le conseiller administratif Thévenaz, de Genève, et de M. Bardy, vice-président du Conseil communal de la ville de Fribourg. La présente assemblée compte trente-quatre participants.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, qui a paru dans le journal *Habitation*, est adopté sans modification.

Puis M. Maret donne lecture de son rapport présidentiel.

L'assemblée ratifie les changements suivants parmi les membres du comité : M. du Pasquier, de Neuchâtel, remplacera M. Béguin, démissionnaire ; M. Hugi remplacera M. Jaton, décédé ; M. Henri Bovey est nommé caissier de la Section romande et les vérificateurs seront MM. Monnier et Nicati.

Les comptes bouclent par un déficit de 150 fr. 81. Le capital de la Section romande est ramené à 10 679 fr. 91.

Tous les rapports du président, du caissier et des vérificateurs sont admis sans opposition par l'assemblée.

L'assemblée aborde ensuite le problème du financement de la construction de nouveaux logements. Une sous-commission avait été formée pour étudier les différents aspects de ce problème et M. Freymond, vice-président de l'U. S. A. L., présente, dans un rapport très fouillé, un certain nombre de considérations.

Plusieurs thèses sont apportées. Peut-on admettre la suppression des subventions pour la construction de logements offerts à des prix abordables ? Quelles seraient les conséquences de la suppression des subventions ? Cela occasionnerait immédiatement une hausse des loyers. Le problème d'un financement avec des hypothèques de deuxième rang à taux réduit est également envisagé par M. Freymond, ainsi que la question de l'exonération fiscale et celle de la péréquation entre anciens et nouveaux loyers.

M. Freymond estime que ces mesures arrivent actuellement trop tard, le rétablissement des anciens loyers étant fait ou en voie d'achèvement. Il conclut en exprimant le vœu qu'une commission formée d'hommes compétents en la matière vole son attention à la discussion de ces thèses.

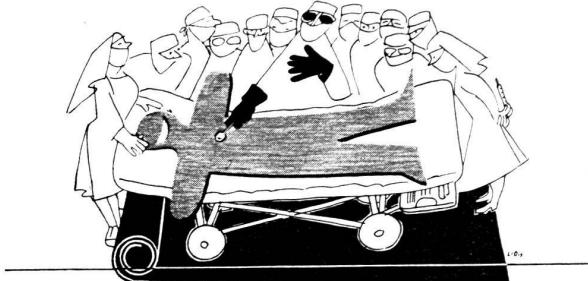
Puis M. Maret donne la parole à M. Giorgis, chef de la comptabilité de la ville de Lausanne qui, dans un rapport très documenté, fait le point de la situation actuelle quant à la construction et au subventionnement dans plusieurs cantons et plus particulièrement dans le canton de Vaud. Il aborde la question des prêts hypothécaires, des cautions, etc. La question du droit de superficie est également évoquée, ainsi que les garanties données par les pouvoirs publics aux Sociétés coopératives d'habitation.

M. Giorgis fait ensuite l'analyse des différents efforts accomplis à Lausanne, par la Société du logement salubre et la Société coopérative d'habitation. Il divise l'aide des pouvoirs publics en quatre catégories : a) logements à buts sociaux (terrain mis à disposition gratuitement) ; b) logements populaires, avec fortes subventions ; c) logements ordinaires avec subventions réduites ; d) logements libres, sans subventions et qui arrivent à des loyers trop élevés pour la moyenne des salaires. L'augmentation très forte de la population — à Lausanne, on compte environ 2000 personnes de plus par an, ce qui correspond à environ 700 appartements — fait que la ville doit envisager une aide efficace, par différents moyens, pour la construction de ces appartements. Le total des subventions de la ville de Lausanne s'élève à 6 184 000 fr. Ces moyens quels sont-ils ? La caution communale pour le deuxième rang, le remboursement de l'annuité pour perte d'intérêts.

Puis il aborde la question du taux de l'intérêt.

M. Burklin, président de la Coopérative d'habitation de Genève est ensuite invité à exposer les réalisations et difficultés particulières à cette ville. Il souligne qu'à Genève comme à Lausanne, on manque d'appartements. Trois modes de construction ont été envisagés : 1^o La construction libre, qui a pour but de renter un capital investi dans la construction. 2^o L'intervention des pouvoirs publics dans les périodes de crise ou lorsqu'il s'agit d'assainir certains quartiers — intervention qui reste sporadique. 3^o Enfin M. Burklin analyse les objectifs des coopératives d'habitation, qui cherchent à fournir des logements salubres à des prix correspondant aux salaires, sans but capitaliste. Les coopératives d'habitation sont surtout actives au moment des crises de logements ou au moment d'une augmentation du coût de la vie.

Genève a eu suffisamment d'appartements jusqu'en 1946. La population de cette ville peut être divisée en trois catégories de locataires : les classes aisées, les classes moyennes, les économiquement faibles. Cette dernière catégorie ne peut se loger sans l'aide des pouvoirs publics. Deux modes se présentent : ou bien les pouvoirs publics construisent, ou bien ils aident les sociétés existantes à construire. M. Burklin estime que l'aide des pouvoirs publics est indispensable pour le moment. Les subventions doivent être accordées en tenant compte de l'intérêt général de la population.



Diagnostic — sans bactéries

Le salon d'attente et le cabinet du médecin, les cliniques et les chambres où vivent des enfants, doivent se distinguer par leur installation parfaitement hygiénique. Une propreté méticuleuse doit y régner plus que partout ailleurs.

Le linoléum ne présente aucun joint et possède d'éminentes propriétés bactéricides, car les produits obtenus par l'oxydation de l'huile de lin, dont il est saturé, sont des ennemis déclarés des microbes. Voilà pourquoi un sol recouvert de linoléum est mieux qu'un autre indiqué pour les locaux qui doivent par principe être propres, hygiéniques et faciles à nettoyer. Lorsque le revêtement doit répondre à des exigences telle que hygiène, entretien pratique, nettoyage peu coûteux, aspect plaisant, rien ne vaut un linoléum choisi dans la collection de GIUBIASCO.



LES MAISONS DE LA BRANCHE VOUS RENSEIGNERONT GRACIEUSEMENT.

Les trois travaux entendus seront publiés, dans leurs lignes essentielles, par *Habitation*.

L'assemblée décide de ne pas voter aujourd'hui de résolution, mais de convoquer une assemblée extraordinaire afin de reprendre les différents points soulevés et de donner la possibilité aux avis contraires au subventionnement de s'exprimer. Nous aurons donc une assemblée extraordinaire avant la votation fédérale sur la question du subventionnement, afin d'arriver à une éventuelle résolution qui serait transmise aux autorités fédérales.

Après un repas copieux, les participants sont transportés par autocar sur l'emplacement de nouveaux groupes de maisons familiales et locatives construits ces dernières années à Fribourg, visite fort intéressante qui laissera le meilleur des souvenirs.

Le secrétaire (signé) J. Balmaz.

La situation du logement en Europe

Le 5 octobre, à 17 heures, a été publié par la Commission économique pour l'Europe, un rapport consolidé sur la situation du logement en Europe. Le rapport passe en revue les besoins en logement, ainsi que les programmes, dans ce domaine, des différents pays européens. Il comprend notamment des estimations sur les besoins en matériaux de construction et examine les décisions prises pour remédier à la pénurie de certains matériaux.

Le rapport étudie la situation dans dix-sept pays européens qui ont perdu, du fait de la guerre, près de 8 % de leurs habitations. Certains de ces pays, souligne le rapport, ont subi des pertes en habitations, s'élevant jusqu'à 20 %. A la fin de 1947, 1,6 % seulement des destructions avaient été réparées. Pour revenir seulement au standard d'avant la guerre, dans ces dix-sept pays, il aurait fallu plus de trois millions d'habitaciones nouvelles. En fait, il aurait fallu encore onze autres millions d'habitaciones, c'est-à-dire 17 % du total, pour revenir à un niveau décent du logement en Europe. Dans ces chiffres, le remplacement d'habitaciones par des logements plus hygiéniques dépasse 50 % du total des besoins. De plus, afin d'évaluer le problème dans son ensemble, il doit être tenu compte des besoins courants de première nécessité : le nombre de logements nécessaires pour l'augmentation annuelle de la population, et le nombre nécessaire pour remplacer les maisons devenues inhabitables par suite du vieillissement (problème de la vétusté). Le total des logements nécessaires représente 1,5 % des habitations d'avant guerre.

En fait, si le rythme de construction d'avant guerre était maintenu, il faudrait, dans ces dix-sept pays, vingt-deux ans pour arriver au niveau d'avant guerre. Dans certains de ces pays, cette œuvre prendrait cent cinquante ans.

D'après les qualités disponibles de matériaux de construction, on peut estimer que le problème du logement pourrait être résolu dans les prochaines années, à condition qu'un changement radical dans la politique du logement des gouvernements et une espèce de révolution dans la technique de la construction se produisent.

Un chapitre spécial est consacré aux économies dans l'emploi de matériaux rares et aux produits de remplacement. Le rapport souligne que, depuis la guerre, l'industrie du bâtiment a utilisé un grand nombre de produits de remplacement. Si ces produits de remplacement ont été utiles, ils ne représentent pas, du point de vue économique, un idéal. Certains des produits de remplacement du bois sont déjà progressivement abandonnés parce qu'ils ne sont pas réellement économiques, et quoique certains autres doivent subir le même sort, il se pourrait que d'autres remplacements aient un caractère permanent ou se répandent de plus en plus. Toutefois, l'expérience de la pénurie a un peu partout donné une vive impulsion à la recherche et au progrès dans l'industrie du bâtiment. Mais il reste encore beaucoup à faire si l'on veut réduire le coût réel très élevé de la construction.

L'U. R. S. S., le pays le plus grand qu'étudie le rapport, connaît des difficultés spéciales en raison de la mauvaise situation du logement où vivait le pays en 1917. Cette situation, aujourd'hui encore difficile, est en train de s'améliorer du point de vue technique.

Des mesures internationales seraient très utiles pour résoudre un certain nombre de problèmes que pose la question du logement. Des échanges de connaissances scientifiques, la collaboration dans les recherches, notamment dans l'utilisation des machines, semblent particulièrement indiqués, conclut ce rapport.

Extrait de la Journée du Bâtiment.

Un office du tourisme vraiment « central »

Notre excellent confrère, *Das Werk*, publie, dans son numéro de novembre, une série de quatre agences suisses de tourisme, situées à l'étranger :

Office du tourisme de Londres, architecte Alfred Roth, Zurich.
Office du tourisme de Paris, architecte Bruno Giacometti, Zurich.

Office du tourisme de Nice, projet de Fritz Keller, Zurich.

Office du tourisme de Lisbonne, architecte Max Kopp, Zurich.

Je suis le tout premier à me réjouir que l'Office central suisse du tourisme ait eu la main si heureuse en choisissant MM. Giacometti, Keller, Kopp et Roth : j'éprouve une grande admiration pour leur talent ; l'un d'eux m'honore même de son amitié. Je n'en ai que plus de liberté pour m'étonner que l'Office central suisse du tourisme paraît ignorer qu'il existe des architectes ailleurs qu'à Zurich : c'est à croire que tous ceux dont l'agence est située à plus de 2 km. de la Bahnhofplatz n'ont pas le droit de mettre leur talent au service d'une institution largement subventionnée par la Confédération,

ENTREPRISE GÉNÉRALE ED. CUÉNOD S. A.

GENÈVE Rue des Plantaporrêts 8
BEX Rue du Marché

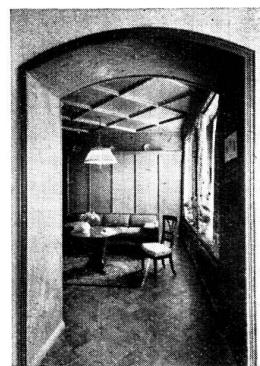
BATIMENT TRAVAUX PUBLICS
Maçonnerie - Gypserie - Peinture
BÉTON ARMÉ
Réparations et entretien d'immeubles

Les grands spécialistes en

TAPIS
LINOLÉUM
PARQUET-LIÈGE
Sols en caoutchouc



Bâtiment Ciné Rex, Petit-Chêne
LAUSANNE Tél. 255 41



MENUISERIE ET
ÉBÉNISTERIE
MODERNES
S. A.

LAUSANNE
LA PERRAUDETTEZ
CHEMIN DU LEVANT
Téléphone 3 10 11

Travaux soignés en tous genres
Bâtiments, Magasins, Bureaux,
Ouvrages d'Art,
Réparations, Transformations.

SOCIÉTÉ ANONYME VICTOR OLIVET

Entreprise de Bâtiments
et Travaux publics

38, rue du Nant GENÈVE

Tél. 5 43 76 - 5 43 77

done par vous et moi aussi bien que par nos amis zurichois. Il faut d'ailleurs ajouter à cette liste, la « Maison suisse de Milan » (27 étages) dont le projet et l'exécution (en cours, aux dernières nouvelles) sont dus, comme il se doit, à un architecte de Zurich.

Sans mentir, voilà un office « central » bien égocentrique... J.

Communiqués

Société coopérative d'habitation « Familia »

Le Conseil d'administration avise les locataires que les Services industriels de Genève ont fixé au 20 octobre écoulé le changement de chauffage de l'eau chaude. Dès la date précitée, c'est donc au gaz que l'eau est chauffée.

De plus, la société a accompli un gros effort en faveur de l'aménagement extérieur des groupes d'habitations. Un grand nombre de locataires ont compris que des pelouses et des massifs bien entretenus méritaient d'être respectés. Quelques-uns ont même apporté leur contribution personnelle en agrémentant une allée ou une bordure d'immeubles de motifs floraux. La société remercie ces vrais coopérateurs et étudie le moyen de les encourager.

Malheureusement, un petit nombre de locataires, qui n'ont pas encore pris conscience de leurs responsabilités et de leurs devoirs, dégradent des façades, foulent les pelouses, s'attaquent aux arbustes. La société avise tous les locataires qu'elle entend maintenir en état les plantations existantes ; elle n'hésitera pas à réparer les dommages causés ; mais elle met en garde leurs auteurs sur le fait qu'elle sera dans l'obligation de procéder à des retenues correspondantes sur l'intérêt qui devrait leur revenir annuellement et même prendre d'autres mesures plus sévères envers eux s'ils devaient rester sourds au présent appel.

Cours d'architecture

Un groupe des meilleurs architectes du pays donne un cours, soit en atelier, soit par correspondance. Construction. Architecture d'intérieurs et de jardins. Enseignement complet. Préparation aux examens officiels d'architecte reconnus par l'Etat (loi du 5 février 1941). Demandez le programme illustré à l'Atelier-Ecole, avenue de Cour 41, Lausanne.

Bibliographie

Le Costruzioni nel Mondo. — N° 2-3, 1949. (Italie.)

L'aéroport de Honolulu.

Dansk Kunstaandvaerk. — N° 7, 1949. (Danemark.)

Ouvrages en bois des temps historiques. — Tapis en peau de phoque. — La collection d'argenterie David.

Dansk Kunstaandvaerk. — N° 8, 1944. (Danemark.)

Céramiques nordiques.

Dansk Konstaandwaerk. — N° 9, 1949. (Danemark.)

La nouvelle industrie du meuble. — Vases sacrés.

Le Décor d'aujourd'hui. — N° 51, 1949. (France.)

Fantaisie des chambres d'enfants. — Chambres d'hôtel. — Colonies de vacances... et cabanons. — Docilité du verre.

Décoration et Glass. — N° 1, 1949. (Australie.)

Eclairage naturel. — Lustres en cristal. — Usine Jantzen. — Cathédrales anglaises. — Petits magasins.

L'Électricité pour Tous. — N° 3, 1949. (Suisse.)

Prophéties du siècle dernier. — Un mythe dangereux, par Samuel Chevallier. — Parlons cuisine, par M. F., institutrice ménagère. — Hansel et Gretel, nouvelle version, par Nani. — Effets d'optique. — Conseils à ma voisine, par Martine, etc.

Form. N° 3, 1949. (Suède.)

Rénovation de la maison de campagne. — Tissages et broderies. — Comment transformer les meubles. — L'habitation au temps passé.

L'Habitation. — N° 4, 1949. (Belgique.)

L'habitat au Congo. — L'industrialisation de l'habitation modeste.

Rapport du premier congrès de l'Union internationale des architectes.

L'architecte devant ses tâches nouvelle. I. L'architecte et l'urbanisme. (Résumé des rapports présentés au congrès et procès-verbal de séances de discussions.) — II. L'architecte et l'industrialisation du bâtiment. (Résumé des rapport et des débats.) — III. L'architecte, l'Etat et la société. (Chapitre contenant en outre : l'organisation et la situation professionnelle des architectes dans différents pays.) 190 pages, 31 illustrations, 7 dessins de Géa Augsbourg. Fr. 10.— + ICA 4 %. Librairie de l'Université, F. Rouge & Cie, Lausanne.

Pour n'importe quelle installation électrique
adressez-vous chez le spécialiste

H. Kappeler

GRAND-PONT 2 - LAUSANNE - TÉL. 2 25 52

Installations complètes de bâtiments, villas, lumière, téléphone, radio, lustrierie, moteurs, ventilateurs, chauffe-eau, chaudières, arm. frigorifiques, cuisinières pour cuire ; ustensiles à l'électricité. Grand choix.

Fondée en 1888



PERRET FRÈRES

Spécialisée pour tous genres de réparations

Appareilleurs concessionnaires - Tél. 2 55 61

Maurice Steffen
ÉLECTRICITÉ
LUSTRERIE
Concessionnaire des Services industriels
de Genève et du Téléphone fédéral
GENÈVE - PLACE DES PHILOSOPHES
Rue Michel-du-Crest 2 - Téléphone 4 25 97

de PAPETERIE
ST. LAURENT
Charles Krieg
RUE ST. LAURENT. 21
LAUSANNE
TÉLÉPHONE 3 55 77